

Règlement Intérieur

Blitz de Rentrée 26-27 – Lille Métropole Chess

Article 1 : Organisation et Homologation

Le **Lille Métropole Chess (LMC)** organise le **Samedi 26 septembre 2026** le *Blitz de Rentrée 26-27*.

Le tournoi est homologué (n° 73174) par la **Fédération Française des Échecs (FFE)** et la **Fédération Internationale des Échecs (FIDE)** pour le classement Elo Blitz d'Octobre 2026.

- **Lieu** : Salle Camelot, 9 rue de la Halle, 59800 Lille.
- **Arbitre Principal / Directeur du Tournoi** : Oriane Soubirou, Arbitre fédéral d'Open (AFO)
- **Arbitre / Stagiaire** : Gia-Thuy Pham / Antony Posset, stagiaires pour le titre d'Arbitre Fédéral Match (AFM)

Article 2 : Conditions de Participation et Inscription

1. Le tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence FFE active pour la saison 2026-2027 (ou d'un numéro FIDE valide pour les joueurs affiliés à une fédération étrangère).
2. **Droits d'inscription** :
 - Membres du Lille Métropole Chess : **Gratuit**.
 - Licenciés externes : **5 €**.
3. Les inscriptions se font en ligne via la plateforme HelloAsso. L'organisateur se réserve le droit d'accepter des inscriptions sur place dans la limite des places disponibles et avant la clôture du pointage.

Article 3 : Déroulement et Horaires

Le tournoi se dispute en **9 rondes** au système suisse (géré par le logiciel SharlyChess homologué FIDE).

- **Pointage obligatoire** : De 14h15 à 14h45. Tout joueur non pointé à 14h45 ne sera pas apparié pour la Ronde 1.
- **Lancement de la Ronde 1** : 15h00 précises.
- **Clôture du tournoi** : 19h00 au plus tard.

Article 4 : Cadence de Jeu

- La cadence est la cadence Fischer fixée à **5 minutes + 3 secondes d'incrément par coup** pour toute la partie, par joueur (Cadence FIDE Blitz).

Article 5 : Règles du Jeu (Règles FIDE du Blitz)

Le tournoi s'applique sous l'égide des **Règles du Jeu de la FIDE – Annexe B (Blitz)** :

1. **Coups illégaux** :

- Un coup illégal est considéré comme achevé dès lors que le joueur a appuyé sur la pendule.
- Si un joueur réalise un premier coup illégal et que son adversaire le réclame à l'arbitre avant d'avoir touché une pièce pour jouer son propre coup :
 - **1er coup illégal** : L'arbitre rétablit la position légale et accorde **1 minute de temps supplémentaire** à l'adversaire.
 - **2e coup illégal** : Si le même joueur commet un second coup illégal au cours de la même partie, l'arbitre lui donne **la perte de la partie**, sous réserve que l'adversaire dispose du matériel nécessaire pour mater par une suite de coups légaux.
- 2. **Pièce touchée** : La règle « *pièce touchée, pièce jouée* » s'applique strictement. Si le coup illégal consistait à déplacer une pièce, le joueur doit jouer un coup légal avec cette même pièce si cela est possible.
- 3. **Appui sur la pendule** : La pendule doit être actionnée avec la même main que celle qui a déplacé la pièce.

Article 6 : Retards et Forfaits

1. **Délai de forfait** : Un joueur n'étant pas présent devant son échiquier au moment du lancement de la ronde perd la partie dès que sa pendule tombe (délai de grâce égal au temps total de la réflexion, soit 5 minutes).
2. **Forfait non prévenu** : Tout joueur absent lors d'une ronde sans avoir prévenu l'arbitre sera exclu des appariements des rondes suivantes.

Article 7 : Classement et Départages

Le classement final est établi au nombre de points marqués (Victoire = 1 pt, Nulle = 0,5 pt, Défaite = 0 pt).

En cas d'égalité de points au classement final, les départages suivants seront appliqués dans l'ordre :

1. **Buchholz Tronqué 2**
2. **Performance Elo**

Article 8 : Dispositifs Électroniques et Anti-Triche

1. Une sonnerie ou vibration de téléphone ou appareils électronique durant la partie entraîne la perte immédiate de la partie pour le joueur concerné.
2. L'arbitre se réserve le droit de procéder à des vérifications aléatoires, ce dernier peut demander aux joueurs et joueuses de présenter le contenu de leurs sacs, ou de montrer où se trouve leur téléphone portable. Tout refus entraînera l'exclusion du joueur ou de la joueuse concerné du tournoi.

Article 9 : Comportement et Fair-Play

- Le silence est requis dans la salle de jeu dès le lancement des rondes.
- Les analyses et parties amicales sont interdites dans la salle de compétition pendant les rondes en cours.
- Les joueurs ayant terminé leur partie sont priés de remettre le jeu en place, d'arrêter la pendule et de quitter la zone réservée aux joueurs.

- Les résultats sont à annoncer à la table de marque par le gagnant de la partie (le conducteur des Blancs en cas de match nul). Dans le cas où un résultat erroné a été enregistré, si le signalement intervient avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir. S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO du joueur.

Article 10 : Droit à l'Image

Du fait de leur inscription, les participants (ou leurs représentants légaux) autorisent l'association Lille Métropole Chess à publier des photographies ou vidéos prises pendant l'événement sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, bulletin du club).

Article 11 : Contrôles, Réclamations et Litiges

A. Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

B. Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entame une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

C. Commission d'appel :

En cas de désaccord avec une décision d'arbitrage, une commission de trois membres parmi cinq est rapidement réunie afin de statuer sur la réclamation du joueur. Elle se constitue de :

- Sylvain DUVAL (Organisateur)
- Antony POSSET (Arbitre stagiaire)
- Gia-Thuy PHAM (Arbitre stagiaire)
- Thomas LEN (Joueur)
- Gérard COLIN (Joueur)

L'arbitre principal

L'organisateur